



VIDE GRENIER

Dimanche 30 septembre 2018 – 8h à 17h

REGLEMENT

Vide grenier sur le parking sud cinéma Pathé d'Echirolles organisé par IDEALE'Danse.

L'inscription se fait uniquement par courrier en envoyant les documents à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription. Les documents sont disponibles sur le site internet d'IDEALE'Danse (www.idealédanse.com), par mail à idealédanse.echirolles@gmail.com ou encore sur le site www.vide-greniers.org

Les documents demandés seront à retourner remplis et signés par courrier à l'adresse suivante :

A l'attention de Madame Sophie BLANC

88 cours Jean Jaures
38130 Echirolles

Le prix de l'emplacement est de **8 euros** pour les 2 mètres de largeur

Les documents à nous faire parvenir sont :

- Fiche d'inscription remplie et signée
- Photocopie (recto-verso) d'une pièce d'identité
- Règlement par chèque à l'ordre d'IDEALE Danse

Une **caution de 15 euros** sera demandée avant l'installation du stand. Elle sera restituée lors du rendu du stand après vérification par les organisateurs que celui-ci est parfaitement débarrassé (pas de déchets, ni d'invendus).

Tout dossier incomplet ne sera pas validé et ne permettra pas la réservation de l'emplacement.

A la réception de votre dossier d'inscription, un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard le 23 septembre 2018. Pour toute inscription postérieure à cette date, un mail de confirmation vous sera envoyé dans les 24h à la réception du dossier complet.

L'installation des stands aura lieu de **7h00 à 8h. La vente sera ouverte de 8h à 17h.**

Les stands attribués ne sont pas contractuels. En cas de nécessité, les organisateurs se réservent le droit de modifier les emplacements attribués, sans préavis.

La vente d'armes et d'animaux est **STRICTEMENT** interdite.

Seuls les vêtements **USAGES** en bon état et bien présentés seront tolérés.

Rien de **NEUF** ne peut être mis à la vente.

Aucun véhicule ne pourra circuler à l'intérieur du périmètre délimité pour la manifestation entre 8h et 17h, sauf autorisation expresse des organisateurs ou pour des raisons de service et sécurité. Des parkings sont situés à proximité.

Tout emplacement réservé et non occupé à 8h45 le jour du déballage sera réputé libre et les organisateurs pourront en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement ou à des indemnités quelconques.

Les exposants devront utiliser les emplacements attribués sans déborder dans les allées ni sur les emplacements voisins, aussi bien pour les véhicules que pour la marchandise. Les exposants sont également tenus de s'occuper de leurs déchets et de se munir de leurs sacs poubelles, afin de laisser l'emplacement aussi propre qu'ils l'ont trouvé. A cet effet, les organisateurs se réservent le droit d'encaisser la caution de 15 euros en cas de manquement à cette obligation.

Le vide grenier aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques (pas de remboursement en cas d'intempéries).